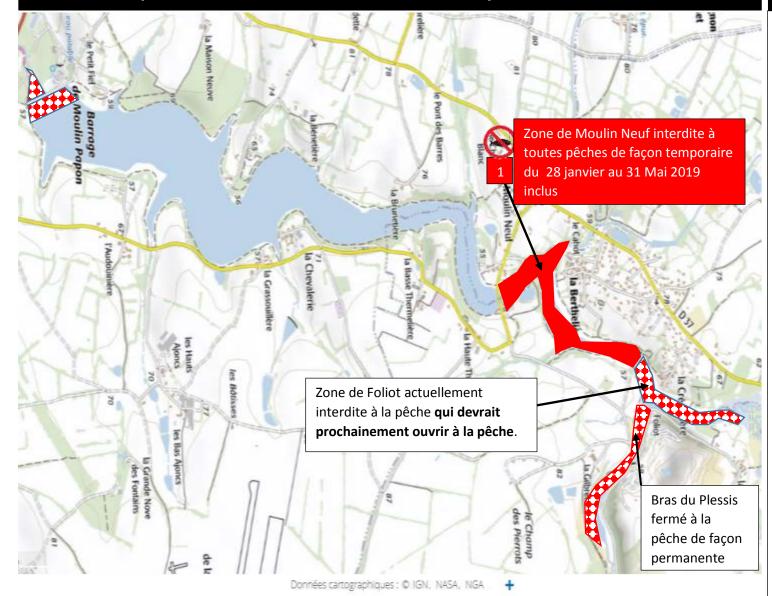
## Zones de protection du Sandre : Pêche interdite du 28 janvier au 31 Mai 2019 inclus





Zone de frayères à sandre totalement interdite à la pêche du 28 Janvier au 31 Mai 2019 inclus pour toutes les espèces :



1

## Réserve Temporaire de moulin Neuf :

Zone interdite à la pêche du Clapet de Foliot à l'amont au pont de Moulin Neuf à l'aval